CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par *écrit*, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Deduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé au taux des prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Theatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de telles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

M. DE LIZARDI & Co.

Offrent à vendre l'assortiment suivant de marchandises sèches étrangères et du pays, dont une partie a droit au drawback:

LAINAGES.
12 balles lastings; 13 do flanelles vertes; 12 do draps, 5 do. 2 do draps pour l'été; 20 do couvertures de Londres de Duffil.

TOILES.
4 caisses créas, 36 do platilles; 2 do bretagnes d'Allemagne; 7 balles do françaises; 16 do florettes, 13 do [illegible]; 1 do couvertures en toile grise; 3 do fil à coudre patenté, assorti.

MARCHANDISES DE COTON.
10 balles calicots imprimés, et mousselines françaises; 1 balle robes de mousseline brodée; 1 caisse shalls [illegible] bas do; 4 balles impériales, 25 do draps; 40 do [illegible], 12 do batistes; 9 do mousselines, contenant chacune 60 pièces de 12 yards; 7 balles satins, 7 caisses coton à coudre; 3 do bas de coton pour hommes; 14 [illegible] pays blanc et écru.

SOIERIES.
56 caisses mouchoirs de soie noire de l'Inde: 5 boîtes [illegible] soie, 1 do bobinet; 1 caisse mouchoirs de soie couleur, 5 do cordonnet de soie; 1 do gros de Naples.

ARTICLES DIVERS.
3 caisses madrassites, bon teint; 12 caisses verroteries, couleurs assorties; 34 balles toile d'emballage de l'Inde; 21 do toile à voile en coton.

VINS.
56 caisses Margaux, 7 do Hermitage; 13 demi barils [illegible] supérieur; 4 demi barils et 2 barils vieux Madère de choix; 2 barils et 1 demi do vieux Madère [illegible] marché de Londres; 17 demi barils vin de [illegible] 11 oct

---

Les soussignés offrent à vendre, reçu par les derniers arrivages de France:—Un grand assortiment de soieries choisies pour la saison, consistant principalement en:
Gros de Naples; Gros de Berlin,
[illegible] de soie; Satins,
Mérinos français; Schalls Cachemire véritable,
Tulle neige,
Mousseline, laine noire,
de soie, coton et laine,
Angoras,
Cachemire,
[étoffe légère mélangée de soie et coton]
[illegible] et Valenciennes, et Maline,
Mouchoirs batiste blancs et unis,
Do do avec vignette en couleur,
Do do brodés, garnis avec valenciennes,
[illegible] batiste brodés à points de dentelle,
[illegible] tulle, noires et blanches,
[illegible] linon imprimées,
[illegible] et cols brodés,
[illegible] soies jaconnat, et batiste,
Gants pour hommes et femmes,
[illegible] de coton blanc, unis et brodés,
[illegible] soie, unis et brodés, noirs et blancs,
[illegible] maroquin pour femmes,
[illegible] d'enfants,
[illegible] à divers usages,
[illegible] d'hommes en jaconat,
[illegible] à drap d'une et deux largeurs,
[illegible] français et anglais,
[illegible] françaises et anglaises,
[illegible] pour rideaux,
[illegible] coton tricot pour femmes,
[illegible] toile coton,
[illegible] blanc fin anglais,
[illegible] de toutes grandeurs.
Aussi:—Un assortiment de parfumeries assorties, Bijouterie, porcelaines, Cristaux et autres articles dont la dénomination serait trop longue.
En magasin, d'importation antérieure:
[illegible] bleue, légère,
[illegible] d'Appleton, 4|4, indiennes américaines;
[illegible] Croisé, 3|4;
[illegible] américaines; Fil patenté Nos. assortis,
[illegible] d'Orrell, do de Taylor, nos. assortis,
Chaussettes blanches et bleues.
SOULET, VIGNIE & Co.
9 oct Encoignure Royale et St. Louis No. 128

MARCHANDISES FRANÇAISES.

Les soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Amiral, du Havre, les articles suivants:
1 caisses eau de Cologne, grands paniers,
2 dito crème de Perse,
3 dito pommade,
dito poudre parfumée,
dito mitaines en laine,
4 dito chandeliers plaqués,
1 dito toile à drap 6|4,
2 dito anneaux à rideaux,
dito chemises en indienne,
dito en toile,
1 dito serviettes avec leurs nappes,
dito moëlle de bœuf de Piver,
2 dito bretelles blanches en coton,
1 dito mérinos noir,
dito shalls angora,
1 dito dito tartans 6|4 et mérinos broché 5|4
dito bonnets taille [illegible], dito avec blonde etc.
1 dito bas de fil d'écosse, unis et brodés,
1 dito de soie noire, unis,
dito mouchoirs de batiste, unis, brodés et à bordures,
1 dito cols mousseline; dito entre deux mousseline, jaconat et batiste,
1 dito bas de filoselle noirs, et 1|2 bas de soie noire,
1 dito toile cirée 7|8 et 4|4,
1 dito bas coton, blanc, très élastiques,
1 dito mouchoirs de Cholet,
1 dito mousseline blanche 7|4, broderie à bouquet,
1 dito satin noir, poult de soie noire et serge noire,
1 dito schalls satin 6|4 extra riche, et une quantité d'autres articles dont le détail serait trop long.
DUFOUR, frères.
—1m. No. 101, rue de Chartres.

Les soussignés offrent à vendre à des termes raisonnables, les articles suivans, si on les prend [illegible] le bâtiment:
51 barils eau de vie espagnole,
200 jarres huile d'olive,
172 caisses d'une douzaine chaque, vin muscat,
70 barils malaga doux,
25 barriques do.
35 do do.
13 pipes vin de Marseilles,
80 caisses fruits marinés et à l'eau de vie,
3 jarres saucissons,
4 vermicelli italien, macaroni &c.
3 balles bouchons,
50 caisses raisin muscat,
97 caisses limons de Malaga.
J. ROBERT & Co
rue Bienville No. 47.

A vendre par le soussigné—250 paniers champagne, de la marque de Lambert,
[illegible] paniers champagne de la marque de Jolly,
[illegible] demi-pipes vieille eau de vie de champagne,
11 demi-pipes eau de vie de Dupuy,
15 demi pipes eau de vie de Dumont
[illegible] caisses vins du Rhin,
[illegible] barriques chaînes de diverses dimensions,
[illegible] pièces toile d'emballage de Dundee. de 44 po
[illegible] rouleaux corde d'emballage du Kentucky,
[illegible] milliers cigares, marque de Principe.
F. VIGERS & Co.
rue Bienville No. 30.

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

Les soussignés offrent à vendre un fort assortiment de Bas coton blanc écru et bleu, pour femmes, pour enfans, demie bas pour hommes, Bas de [illegible] français et anglais, demie bas do. Bas de fil de diverses qualités Mérinos français assortis de [illegible] et noir, Schals mérinos noir 3 4 5 et 6|4, Mérinos, Thibet et Cachemir imprimée, Parapluies et Foulards, Cravattes noires, Fichus et [illegible] nouvelles, Soieries noires et couleur, unies, Velour de soie noir et en couleur, un fort assortiment de linge de table et d'ouvré pour serviettes [illegible] de Bretagne, Toile cirée et Taffetas do. 400 [illegible] Indiennes françaises des meilleurs fabriques.
E. LEFEBVRE & FRERE,
Encoignure Chartres et Conti.

B[illegible] gras et de pin, de la meilleure qualité, que [illegible] fournira immédiatement aux bateaux à vapeur recevant leurs ordres.
W. E. & R. MURPHY,
no. 132, vieux Bassin.

A vendre par le soussigné, 250 barils eau de vie espagnole; 130 de vin doux; 26 tierçons do de [illegible] de Cadix; 1 caisse de chapeaux.
A. M. DE MIRANDA,
80 rue St. Louis.

Deux Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiserie, à vendre par J. E. LOREILHE, encoignure des rues Royale et Douane.

En vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure des rues Royale et Ste. Anne,
Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.
Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet
[illegible] parte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.
[illegible] de Paris, encadrées et en feuilles.
[illegible] de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.
Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.
Académies et principes de dessin.
Funérailles du Maréchal Clauzel.
Crayons lithographiques, &c. &c. 29 juin—6m

Vieux Whiskey—40 barils vieux whiskey; 12 barils eau de vie de pêches, 5 barils eau de vie de pommes, A vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 28.

Tabac—10 caisses Tabac de la marque d'Holy Cardew; 45 do. do. de Flanders, 8 do et 18, 10 do. do. Rose.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la vieille Levée No. 28

Whiskey—25 barils de Vieux Whiskey Monongahela, reçu du steamboat Oregon, de Cincinnati, à vendre par CARRIERE, DARAN, & Co. No. 11 et 15, rue St. Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No. 1.
Séance du Lundi, 21 août 1837.

Résolu que le comité de finances est et demeure autorisé à contracter avec Mr. J. V. Childs, pour l'impression des bons ou billets, à émettre par la 1ère. Municipalité, et à prendre avec le dit Childs tous les arrangements que le dit comité jugera convenables à l'intérêt de cette Municipalité.

Il est de plus résolu qu'il sera fait une émission d'un second série de bons ou billets de la 1ère. Municipalité, et ce conformément aux dispositions de l'ordonnance adoptée sur cet objet, par le conseil, pour un montant de cent mille piastres.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 23 août 1837.
Signé D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du Lundi 4 Septembre 1837.

Résolu qu'un crédit de quatre mois soit accordé à Mr. Francis Bryde, pour le paiement de la somme de $957 50 qu'il doit à la 1ère. Municipalité, pour un dixième comptant, à payer pour les terrains dont il s'est rendu adjudicataire à la vente du 9 Janvier 1837, et dont il n'a pas passé la vente; par lui donnant hypothèque, sur d'autres terrains dont il s'est également rendu adjudicataire et pour lesquels il a passé la vente, ainsi que sur les bâtisses qu'il y a fait faire; en ajoutant à la susdite somme, un intérêt au taux de huit pour cent par an, depuis l'époque de l'adjudication jusqu'à celle du paiement.

Il est de plus résolu que tous les adjudicataires qui auront fait des améliorations et batisses sur les terrains achetés de la ville, et qui se trouveront dans la même situation que Mr. Bryde, auront le droit de se prévaloir des avantages accordés à Mr. Bride, en se conformant à toutes les conditions qui lui sont imposées, Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 9 Septembre 1837.
Signé D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. Secrétaire.

Séance du 4 septembre 1837.

Résolu qu'une somme de quinze cents piastres est et demeure appropriée à l'effet d'être appliquée aux frais de la construction d'un monument qui doit être élevé en mémoire d'Irad Ferry, chef de la compagnie des pompiers No. 2; et que la somme susdite sera payée à ladite compagnie en un billet à douze mois de cette date, lequel sera signé et livré par le maire, à la requête de ladite compagnie.
Signé PAUL BERTUS—Recorder.
Approuvé le 9 septembre 1837.
Signé D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jnr.—Secrétaire.

Séance du Lundi 18 septembre 1837.

Résolu que l'avocat de la 1re. Municipalité soit requis de poursuivre avec la plus grande activité tous les acquéreurs de terrains vendus par la 1re. Municipalité, qui ont négligé de fournir leurs billets au bureau du notaire de la corporation, conformément aux dispositions desdites ventes ainsi que tous autres retardataires.
Signé PAUL BERTUS—Recorder.
Approuvé le 23 septembre 1837.
Signé D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jnr.—Secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
Conseil de la 1ère municipalité.
Séance du 21 août 1837.

Résolu qu'il sera défendu, sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres par chaque contravention, de détailler des huîtres dans d'autres endroits que ceux désignés par les ordonnances de ce conseil.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 26 août 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr. secrétaire.
Séance du 28 août 1837.

Résolu que l'interprétation donnée par le maire à la résolution du 21 courant, relative à la vente des huîtres, comme prohibant seulement la vente des huîtres *ouvertes* ailleurs que dans les postes fixés par le conseil, est et demeure approuvée par ce conseil.
(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 30 août 1837.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr., secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

Conformément aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnées dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

Huile douce—100 paniers huile douce, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 11 oct rue St. Louis No. 27

Cerises—100 caisses cerises à l'eau de vie, venant d'être reçues par le navire Ophir, du Havre, et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 11 oct rue St. Louis No. 27

Vins—400 quarts vin de Malaga doux; 50 quarts vin de sherry, à vendre par ROBERT H. WHITE, 11 oct rue Gravier No. 34

Flacons—800 flacons, à vendre par R. H. WHITE, 11 oct rue Gravier No. 34

Porc—20 barils mess porc, à vendre par G. DORSEY, 11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

Graisse—800 barillets graisse, à vendre par G. DORSEY, 11 oct rue de la Nouvelle Levée No. 44

Huile—Huile d'olive espagnole, convenable pour l'usage des lampes, ou machines, à vendre en jarres de 12 gallons. S'adresser à J. ROBERT & Co. 11 oct No. 47 rue Bienville.

Jambons—30 boucauts jambons couverts, à vendre par Jh. LANDIS & Co. 11 oct rue Poydras No. 14

Sucre—446 boucauts sucre, sur diverses habitations, à vendre par 10 oct A. & Z. CAVELIER.

Espèces en demande, par ROBINSON & Co. 10 oct No. 45, rue du Camp.

Traites de la Trésorerie, à vendre par ROBINSON & Co. 10 oct No. 45, rue du Camp.

Argent sans cours, de toute espèce, à vendre par ROBINSON & Co. 10 oct No. 45, rue du Camp.

Billets de la Géorgie—$1000 à vendre par ROBINSON & Co. 10 oct No. 45, rue du Camp.

Doublons espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 10 oct 27, rue Toulouse.

Checks à courtes vues, sur Philadelphie, à vendre par KOHN, DARON & Co. 10 oct 23, rue Bienville.

Lettres de change, directement de Londres, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co. 10 oct rue de la Douane.

540 BARILS PORC PRIME, à vendre par G. DORSEY, 10 oct 44, rue de la Nlle. Levée.

Vin de Porto—Quelques quarts de boucauds de vin de Porto d'une qualité supérieure, en magasin et à vendre par 9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Plomb—155 saumons plomb de Galena, en magasin et à vendre par 9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Peaux—94 peaux sèches du Mexique, en magasin et à vendre par 9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co

Toile d'emballage—15 balles toiles d'emballage de 42 pouces; 15 do; à vendre à bon marché, pour clore une consignation par 9 oct GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Lettres de change sur Londres en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par 9 oct R. GRONING & Co.

En débarquement du steamer Kentuckian, 157 sacs avoine, 155 do maïs, à vendre par 9 oct R GRONING & Co.

Café de la Havane—1870 sacs café de la Havane, à vendre par 9 oct R. GRONING & Co.

Cordes d'emballage et sacs en pitres.—100 rouleaux de Corde du Nord de très bonne qualité; 800 balles Sacs en Pitres assortis, à vendre par WM. G. HEWES & Co. 20 sept No. 34, rue Poydras.

30 BALES FICELLE 7 et 8; 2 et 3 fils, à vendre par COIT & Co. 30 sept 20 rue de la Douane.

Graisse—700 barillets en magasin, à vendre par JOSEPH LANDIS, 30 sep rue Poydras No. 14

Farine.—800 barils de belle farine, 10 demi do. do, à vendre par M. MAHER, 30 sept No. 16, rue Poydras.

Doublons espagnols à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 30 sept

Lettres de change sur Paris.—Pour 10,000 francs, à vendre par 30 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Savon de Boston.—En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

Genièvre de Hollande.—25 Pipes de la marque du steamboat et du meilleur bouquet, en débarquement du navire Caroline et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

Charbon de Liverpool—Un petit lot de charbon d'une qualité supérieure, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. W. E. & R. MURPHY, 29 sept 132, Vieux Bassin.

Chaux de Thomaston à vendre à $2 50 le baril par W E & R MURPHY, 23 sept 132, Vieux Bassin.

Briques de Pensacole—25,000 briques de Pensacole, de qualité supérieure, à vendre par W E & R MURPHY, 23 sept 132, Vieux Bassin.

Les soussignés ont en main et offrent à vendre, quatrevingt mille yardes de coton à drape des manufactures de Jackson et Appleton, en petites et grandes balles. WM. G. HEWES & Co. 29 aout No. 33, rue Poydras.

Café—500 sacs café fin de la Havane, en magasin, et à vendre par J. E. SUMNER, 29 aout no. 55, rue du Camp.

Cigares—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER, 29 aout no. 55, rue du Camp.

Maïs—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 29 aout 30, Vieille-Levée.

Avoine—800 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 29 aout 30, Vieille-Levée.

Demande d'espèces, par G. R. STRINGER, 29 aout No 30, rue du Canal.

Avoine—87 sacs d'avoine, et 63 barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur Boonslick, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 21 sept 12 Poydras.

Doublons espagnols, à vendre par 9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Toile d'emballage de l'Inde—86 balles toile d'emballage, article d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Timour, de Boston et à vendre par 26 sept GODFREY, BLOSSMAN & Co.

Ventes par le Shérif.

Cour de Paroisse.—J. E. Fauré, *contre* Mme. Mathilda Maitrejean et L. Zebal Foucher, son mari.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en cette ville, le vendredi 17 novembre prochain, à une heure de relevée,
La négresse nommée Miney, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

Cour de District.—Madame de Pontalba *contre* Homobono C. Ramos.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 18 novembre prochain, à une heure de relevée—Cinq lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. D'hémécourt le 23 novembre 1836, et déposé en l'office de Félix Grima, notaire public, par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, de l'ilet No. 34, compris entre les rues St. Pierre, Miro et la Promenade du Canal Carondelet, lesdits lots ayant mesure américaine, savoir:
Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Saint Pierre et Miro, mesure 34 pieds de face à la rue Saint Pierre, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot No. 15 mesure 31 pieds de face à la rue Saint Pierre sur cent pieds de profondeur.
Le lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Saint Pierre sur cent pieds de profondeur et trente quatre pieds sur la ligne du fond.
Le lot No. 17 mesure trente quatre pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur.
Et le lot No. 18 mesure trente huit pieds neuf pouces quatre lignes de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 17, et sur cent six pieds quatre pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare dans le fond du No. 13.
Conditions.—$751 12 avec les intérêts à raison de 10 p. cent par an sur la somme de $71812 depuis le 1er juillet 1837 jusqu'à parfait paiement, et les frais.—La balance payable en trois termes égaux échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

Cour de Paroisse.—Madame de Pontalba *contre* Henriette Aubert, épouse de P. A. Aubert.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 18 novembre prochain, à une heure de relevée,
Onze lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. D'hémécourt, arpenteur, en date du 23 décembre 1836, par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, de l'ilet No. 30, compris entre les rues St. Pierre. Johnson et Galvez, et la promenade du Canal Carondelet, mesurant ensemble (mesure américaine) cent quatre vingt quinze pieds sept pouces et onze lignes sur la promenade du Canal Carondelet, cent cinquante pieds un pouce cinq lignes à la rue St. Pierre, cent quatorze pieds deux pouces six lignes à la rue Johnson, cent soixante et dix sept pieds six pouces sur la ligne qui les sépare de la propriété d'Edmond Jean Forstall, et trois cent vingt cinq pieds huit pouces et huit lignes sur la ligne qui les sépare de la propriété appartenant ci devant à Louis Gurlie.—Conditions comptant, pour payer $2041 87 1/2, les intérêts et les frais.—La balance payable en trois termes égaux, échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED BUISSON, shériff.

Cour de District.—Madme de Pontalba contre William Dauphin—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, 18 novembre prochain, à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés derrière cette ville désignés sur un plan dressé par A. d'Hemécourt le 22 décembre 1836 et déposé en l'office du Félix Grima notaire public, par les numéros un et deux de l'ilet no 14, compris entre les rues St. Philippe, Dumaine, Prieur et Romain, savoir:
Le lot no. un formant l'encoignure des rues St. Philippe et Prieur, mesure trente pieds de face à la rue St. Philippe, cent quatre vingt quatre pieds, six pouces, six lignes de face à la rue Prieur, quatre vingt huit pieds, huit pouces trois lignes, sur la ligne qui le sépare de la propriété d'Edmond Jean Forstall et cent pieds neuf pouces, quatre lignes sur la ligne qui le sépare du lot no. 2 du dit ilet.
Le lot no. 2 mesure trente six pieds, un pouce deux lignes de face à la rue St. Philippe, cent pieds neuf pouces, quatre lignes, sur la ligne qui le sépare du lot no. un ci dessus décrit et cent six pieds, huit pouces sept lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété d'Edmond Jean Forstall.
Conditions: $234 25 avec intérêts à 10 pour cent par an sur $2391 25 depuis le 1er. juillet 1837, jusqu'à parfait paiement comptant; la balance payable en trois termes égaux échéant le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

Cour de District.—J. F. Miller, *contre* G. G. Glenny h. o. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi 17 novembre prochain, à une heure de relevée,
Le mulâtre esclave nommé Bartlett, âgé d'environ 35 ans, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
11 oct FRED. BUISSON, shériff.

Cour de District—Mdme. de Pontalba contre Henriette Aubert épouse de P. A. Aubert—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi, 18 novembre prochain à une heure de relevée.
Quatre lots de terre situés derrière cette ville, désignés sur un plan dressé par A. d'Heméncourt le 22 décembre 1836 et déposé en l'office de Félix Grima notaire public, par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro 29, compris entre les rues d'Orléans St. Pierre, Johnson et Galvez, les dits lots mesurant, mesure américaine quatre vingt dix pieds face à la rue d'Orléans, cent trente et un pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue St. Pierre, cent quatorze pieds, cinq pouces six lignes de face à la rue Johnson et cent vingt et un pieds huit pouces sur la ligne qui le sépare de la partie de terre appartenant à Louis Gurlie.
Conditions comptant pour payer $700 avec intérêts à 10 pour cent par an sur $6970 50 depuis le 1er juillet 1837 jusqu'à parfait paiement et les frais, la balance payable en trois termes égaux payables le 28 décembre 1837, le 28 juin 1838 et le 28 décembre 1838, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
11 oct FRED. BUISSON, shérif.

Cour de District—Behan & Freeland contre J. G. Boyd & Co—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé; il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi 21 Octobre prochain, à une heure de relevée; le mulâtre esclave, nommé Jesse âgé d'environ 38 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $ 700 avec les intérêts depuis le 3 mai 1837; et les frais d'instance comptant; la balance payable le 3 novembre 1837.
16 sept FRED BUISSON, shériff.

Cour de District—W. M. Goodrich et Harrod et Quarles contre H. G. Darkley et autres—En vertu d'un alias ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 26 octobre prochain.
Deux lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation, au dessus de cette ville de la Nouvelle Orléans, et désignés par les numéros sept et huit, dans l'ilet 58.
Le no 7 forme l'une des encoignures des rues Colisée et Robin et mesure soixante pieds de face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.
Le no. 8 contigu au précédent, mesure soixante pieds de face à la rue du Colisée, sur 120 pieds de profondeur. le tout mesure français. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant, pour une somme suffisante, pour payer $2016 25 avec les intérêts à 5 pour cents par an depuis le 6 mars 1837, jusqu'à parfait paiement également $2,317 09 avec le même intérêt depuis le 12 juin 1837, jusqu'à parfait paiement $6 frais de protet et les frais d'instance.
La balance est payable à 12 et 18 mois du 9 décembre 1836, en billets endossé à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
19 sept FRED. BUISSON, shériff.

Cour de District—Pierre Hugonin vs. Appolinaire Porrault, h. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er. district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 9 novembre prochain, à une heure de relevée.
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Derbigny, Claiborne, Hôpital et Ursulines, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général le 12 août 1836, et déposé en l'office de C Pollock, notaire public; ledit lot ayant, mesure anglaise, trente et un pieds six pouces de face à la rue de l'Hôpital sur cent sept pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire cidessus.
Conditions: $366 66 1|3 avec les intérêts depuis le 6 septembre 1837. $3, frais de protêt et les frais d'instance comptant, la balance payable le 6 septembre 1838, assurée par hypothèque spéciale.
5 oct FRED. BUISSON, shérif.

Cour de District—L. A. Lemoyne contre James R. Putnam—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 25 courant, à une heure de relevée,
Un certain lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues St Joseph et Foucher, au faubourg Ste. Marie, désigné par le numéro cinq et mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue St. Joseph, sur cent dix sept pieds, un pouce de profondeur et face à la rue Foucher.
Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt de cinq pour cent et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, afin de payer la réclamation du demandeur, s'élevant à $8000 les intérêts à 10 pr. ct. par an depuis le 20 mai 1837 jusqu'à parfait paiement—$6 frais de protet, et les frais d'instance.
La balance payable les 28 mai 1838 et 39.
6 oct FRED. BUISSON, Shériff

EPAVE.

UNE jument conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital entre les rues Royale et Bourbon, elle est baye, à queue longue, ayant un pied de derrière blanc, et une petite étoile blanche au front. Si elle n'est pas réclamée dans les dix jours du présent avis, elle sera vendue le samedi, 14 du courant, par M. A. Guillotte aux lieux et heures accoutumées, conformément aux ordonnances de police. 5 oct—10

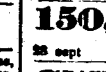

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE.
S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

90,000 pieds Bois de pin jaune assortis, à vendre par WILLIAM BOWMAN 26 sept No. 168, rue du Bassin.

150,000 Briques du Lac, à paver et construction à vendre par WILLIAM BOWMAN, 26 sept No. 168, rue du Bassin.

Granit propre à faire des devants de magasins et pour d'autres objets, qui peut être travaillé et préparé selon les ordres, sous le plus bref délai. S'adresser au dépôt, no. 167, rue de la Douane entre les rues Dauphine et Bourgogne.
N. B.—Le basement des édifices en briques peut être enlevé et remplacé sans danger par le granit sans beaucoup d'inconvéniens pour ceux qui occupent la maison. 23 sept—a

100 Sacks Corn in store and for sale by HEFFORD & SORGENFREY.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

Succession de Ferrary—Vente par le Régister des Testaments, mardi le dix sept octobre 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du treize septembre 1837, s'exposera en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Ferrary et à la folle enchère et aux risques et péril de William N. Hall et James Schamburg.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie en cette ville, dans l'ilet numéro trente désigné par le numéro quatorze d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de Louis Féraud, notaire public, lequel lot mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, entre les rues St. Paul et Girod, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize; cent dix pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro sept.
Conditions de la vente, un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois du dix de juin 1837, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente pardevant Louis Féraud notaire aux frais de l'acquéreur. 14 sept.

Succession de Jérémiah Clark Cunningham—Vente par le Régister des Testaments.—Le samedi, onze novembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Un certain nègre esclave nommé Ben, âgé d'environ vingt et un ans, faisant le métier de forgeron.
Conditions de la vente:—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 4 et 8 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
11 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

Succession de Jeremiah Clark Cunningham—Vente par le Régister des Testaments.—Le samedi 21 octobre 1837, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 10 octobre 1837, il sera vendu à l'encan au ci-devant domicile du défunt, rue des Champs Elysées entre les rues des Grands Hommes et de Craps, le mobilier et plusieurs autres effets dépendant de la succession de feu Jeremiah Clark Cunningham.
Conditions de la vente:—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Ledman—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de cette publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John A. Zander, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour.
11 oct W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

Succession Clague.—Vente par le Régister des Testaments—Le mercredi, 25 octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à mon bureau pour compte de la succession de feu Richard Clague, une boîte contenant plusieurs tableaux, vieux livres et autres effets.
Conditions de la vente—comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, 12 oct Régister des Testamens.

Cour des Preuves—Attendu que Levy Schmeltzer a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Benjamin Schmeltzer, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 13 oct Régister des Testaments.

Cour des Preuves—Attendu que Thomas D. Gallaher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu George Olden, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 10 oct Régister des Testaments.

Cour des Preuves.—Attendu que Samuel C Hartwell, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Givens, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS, 10 oct Rég. des Testaments.

Cour des Preuves—Attendu que Adelai Dreux, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Henry Sermin, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 10 oct Rég des Testaments.

Cour des Preuves—Attendu que Patrick Morasy, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edward Carbery, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 9 oct Rég. des testaments.

En la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Mardi, 10 octobre 1837—Présent l'honorable J. Bermudez, juge—Succession de feu Nunez Chevalier—Sur motion du sieur D. Seghers, conseil d'Hippolyte Paloc, ex syndic des créanciers du défunt, et sur l'enregistrement d'une copie certifiée des délibérations desdits créanciers pardevant le sieur Félix Grima, notaire public, ainsi que d'un acte de cautionnement exécuté par ledit syndic devant le même notaire.
Il est ordonné, que les créanciers du défunt et tous autres que cela peut concerner, déduisent, sous les dix jours qui suivront la première insertion du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles lesdites délibérations ne seraient pas homologuées, et le syndic ne procéderait pas à la vente des propriétés appartenant à la succession dudit défunt aux termes et conditions y stipulées.
Extrait des minutes.
AND. D. DORIOCOURT, 11 oct Dép. régistre des testamens.

Cour des Preuves—Attendu que James C. Parks, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu, Dennis C. Morrill, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. D. PLESSIS, 16 oct Régister des Testaments.

Cour des Preuves—Attendu que Patrick Morasy a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Michael Stack, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 16 oct Régister des Testaments.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, No. ——, Thomas Soublet h. c. l. contre ses créanciers.—Il est ordonné par la cour, que tous ceux intéressés dans cette affaire, aient à déduire sous dix jours, après la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles Pierre Vidal, syndic nommé dans cette affaire, ne serait pas confirmé et autorisé à agir conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
11 oct—3 A. GUYOL, dép. gref.

Etat de la Louisiane—Cour du premier District judiciaire—J. M. Broadwell & Co. et autres contre C. H. Sterns, pour une cession forcée—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de C. H. Sterns soit convoquée en l'étude de J. B. Marks, notaire, lundi le 6 novembre prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les sujets exposés dans la pétition entrée en ce jour dans ladite affaire; et il est de plus ordonné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les propriétés dudit Sterns soient suspendues, et que C. M Jones soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Présent l'honorable J. Bermudez, juge de la Cour des Preuves, présidant en l'absence de l'honorable Charles Watts, ce 3 octobre A. D. 1837.
P. LE BLANC, 4 oct—27 Député Greffier.

Dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—J. Pajiel & Co. *contre* le bâteau à vapeur Far-West—En vertu d'un writ de *venditione exponas* à moi adressé, il sera vendu, Jeudi 19 du courant, à midi, au café de la Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, en cette ville, le bâteau-à-vapeur FAR-WEST, ensemble avec ses agrès, apparaux et ameublemens, saisi dans l'affaire ci-dessus.
J. H. HOLLAND, marshal.
☞ Le dit bâteau est amarré de l'autre bord du fleuve, et l'on peut voir son inventaire au bureau du marshal. 4 oct

Dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane.—No. 3970.—*Alexandre Coleman contre le bateau à vapeur Chief Justice Marshal.*—En vertu d'un ordre de *venditioni exponas* à moi adressé, il sera vendu à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi, 27 du courant, à midi, le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, ensemble avec les agrès, apparaux et ameublemens, saisi dans l'affaire ci-dessus.
J. H. HOLLAND, Marshal des Etats-Unis.
☞ Le dit bateau est amarré de l'autre bord du fleuve, et l'on peut voir son inventaire au bureau du marshal. 11 oct

Succession de Francisco Serpas.
Etat de la Louisiane—Cour des Preuves—Paroisse St. Bernard—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St. Bernard, il sera vendu à l'encan, par le soussigné au domicile de M. Juan Serpas, en cette Paroisse, Samedi, le 21 Octobre 1837, à 10 heures du matin, les esclaves suivans, savoir: LOUIS, nègre de 14 ans, JOSEPH de 13, MADELEINE, négritte de 12 ans, et ANTONIA de 6 ans. Condition comptant.
19 sept—4, 1ps OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Henry O'Stoakes.—John Lambert de cette Paroisse, ayant présenté à la Cour des Preuves, de cette Paroisse, une pétition demandant à être nommé curateur de la succession vacante de Henry O'Stoakes, mort sans tester Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de déduire dans dix jours les raisons pourquoi la demande du dit pétitionaire ne serait pas accordée.
Paroisse de Jefferson, le 9 octobre 1837.
10 oct—3,10j. F DUGUE, Juge.

Bois et Charbon—Chêne, pin, et charbon de pierres de Liverpool—Les soussignés ont un approvisionnement choisi de ces articles; les personnes qui désireraient avoir une qualité particulière de bois peuvent l'obtenir en laissant leurs ordres. Celles qui désirent faire leur approvisionnement d'hiver sont invitées à s'adresser chez
W. E. & R. MURPHY, 26 sept no. 132, vieux Bassin.

Charbon de bois et bois de chauffage—Les soussignés en ont en grande quantité, et constamment en vente. Les propriétaires de restaurants et d'hôtels etc., qui voudront en acheter toute l'année, pourront en avoir de qualités choisies et à trente pour cent au dessous du prix de la place.
W. E. & R. MURPHY, 26 sept no. 132, vieux Bassin.

A LOUER—Une jolie et agréable maison contenant trois grands appartemens, trois cabinets et trois galeries, avec maisons dans la cour, citerne, &c. Cette maison est à la continuation de la rue du Camp, côté d'en haut. Pour les conditions, s'adresser à L. A. LEMOYNE.
Aussi,—Un magasin de dépôt avec les dépendances sur la dernière, situé rue Julia. 10 oct—15

A LOUER.
LA Maison à deux étages, rue de la Douane entre Bourgogne et Rempart, occupée maintenant par le Juge Rawle, s'adresser sur les lieux. 5 oct.

A LOUER.
Le magasin neuf et très commode, situé No. 80, rue des Magasins, une porte après la rue Poydras, occupée récemment par Mrs. Somers & Alexander. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à Daniel Somers. 6 oct—1t

A LOUER.
Une maison en briques à deux étages près du No. 140 au Bassin, s'adresser à WILLIAM BOWMAN, 23 sept No. 168, rue du Bassin.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août☞

MAGASIN A LOUER.
Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux. 25 juillet

A LOUER.
La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G HEWES & Co. 25 juillet No. 34 rue du Camp.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à SALOMON COHN, à Carrollton. 21 juin

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaucoup divisés. 10 juin S. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.
10 juin☞ FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER.
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Friolland ou à ROBERT LAYTON. 29 mai No 33, Vieille Levée

Maison garnie à louer à Beloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2,ps☞

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. c'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av—☞ J. K. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.
Checks à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte. A. BAUDOUIN, 1er août☞ caissier.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle. Orléans, 1er août 1837.
Cette banque tire des checks sur New York payables à vue. R. J. PALFREY, 1er août Caissier.

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
Cette banque tire des checks, à dates, sur New York. ROBT. J. PALFREY, 22 aout caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.
Le 10 juin 1837.
Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS, 13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin.
Avis est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF, 22 juin caissier.

Hydraulics—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons et tuyaux par les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov☞

Les soussigné, ont ce jour formé une association sous la raison de Legendre & Berniaud, dans le but de faire des affaires de groceries et de commission. Leur magasin est situé rue St. Louis No. 27 entre Chartres et Levée.
Nouvelle Orléans le 1er. octobre 1837.
HENRY LEGENDRE, 3 oct—a LOUIS BERNIAUD.

Avis—La société qui existait en cette ville, sous la raison de L. Millaudon & Co. a été dissoute ce jour par consentement mutuel.
L. Millaudon demeure chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son propre nom.
Nouvelle Orléans, 1er. octobre 1837.
L. MILLAUDON, 3 oct H. W. BAXTER.

AVIS.
Le Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal) guérit dans un court délai, toutes les maladies *Vénériennes*, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix en est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 22 aout—6m

AVIS AU PUBLIC.
Le Dr. Stephan H. Bardush, de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 102. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE
MURIERS BLANCS A GRANDES FEUILLES
Le soussigné offre à vendre, à Freehold dans l'Etat de New-Jersey—Cinquante mille pieds de plants de Mûrier blanc à larges feuilles, de la précieuse saison. Ces arbres sont garantis véritables. (*Multicaulis.*) Le prix en sera modéré et variera selon la grosseur du plant.
L'extrême largeur des feuilles de cet arbre et la finesse de la soie produite par le ver qui s'en nourrissent, lui donnent une supériorité marquée sur toutes les différentes espèces de mûriers. Le temps est propice pour se procurer de ces plants, et ceux qui en désireraient, devront faire immédiatement leur demande. Ces arbres seront empaquetés de manière à pouvoir facilement être transportés dans toutes les parties de l'Union, et lorsqu'une demande de mille plants, ou plus, sera faite, ils seront délivrés à New-York, franc de port, et là ils seront embarqués sans délai, selon les ordres donnés.
Les personnes désireuses de se procurer une grande quantité de plants, pour former des établissements propres à élever des vers à soie, seront traitées à des conditions très avantageuses.
S'adresser par lettres affranchies, au soussigné à Freehold, dans l'Etat de New-Jersey.
3 oct ☞ D. V. McLEAN

Whiskey de Monongahela—10 barils à vendre par ROBERT H WHITE. 10 oct

Maquereaux—50 barils no 3, à vendre par 10 oct ROBERT H. WHITE.

Farine—467 barils farine en magasin et à vendre par G. DORSEY, 11 oct rue de la Nlle. Levée No. 41

Huile de lin—200 barils d'une qualité supérieure, à vendre pour clore une consignation, par G. DORSEY, 11 oct rue de la Nlle. Levée No. 44

Jambon de Westphalie—150 jambons supérieurs, de Westphalie, reçus et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 11 oct. rue St. Louis No 27

Farine—20 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 11 oct rue Poydras No. 14

En débarquement du navire Carolinian, venant de Cette. 58 Balles couvertures de laine de 3 et 6 points, à vendre par E. L. BERNARD, 11 oct—5 117, rue Royale.

En débarquement de l'Amitié, du Havre. Cerises à l'Eau de Vie, de Guelaud. LATASTE & BRULATOUR, 11 oct 17, rue St. Louis.

Graisse et Beurre—1000 barillets graisse, et 100 do. beurre de l'Ouest, en débarquement du chalans et à vendre par Jh. LANDIS & Co. 11 oct rue Poydras No. 14

Savon et Chandelles—50 caisses Blanc de baleine de New-Bedford, et 50 caisses Savon de Boston, No. 1, à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, 6 oct No. 27, rue St Louis

Vins de Madère et d'Oporto—1 pipe de 50 dame-jeannes vieux madère de qualité supérieure,
5 poinçons rum de la Jamaïque,
2 do Whiskey d'Irlande,
2 do Vin de sherry pâle,
50 quarts de barriques madère de Marseilles,
30 quarts de barriques vin d'Oporto.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS, 9 sept. rue de la Vieille Levée No. 28

Fontes.—Environ huit tonneaux petites fontes, consistant en fours de compagne, marmites, fers à repasser, dernièrement reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 5 oct 17, rue des Magasins.

1,200 DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par R. GRONING & Co. 5 oct

On demande—Une maison dans la Seconde Municipalité, convenable pour une petite famille, s'adresser au No. 12, rue Poydras. 5 oct.

Anes venant d'Espagne—Reçu par le brick Cisne, de Barcelone. Il y en a trois, de la taille de 16 paumes, qui méritent l'attention des habitans de la campagne. Ce sont les plus beaux animaux qui aient été importés. Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERT & Co. 5 oct no. 47, rue Bienville

Eau-de-vie américaine, genièvre, tabac, fromage, &c. en débarquement du navire Nashville, de New-York, et à vendre par les soussignés:
50 barils de Rum du Portland; 50 do. Eau-de-Vie américaine. de preuve; 60 do. Genièvre de la marque Double Ancre; 50 Caisses Tabac de Crosby. 16 à la livre; 25 Caisses Casset; 25 Sacs Poivre de Sumatra; 10 barils de Girofles de Cayenne; 100 Boites Fromage de Goshen. CARRIERE, DARAN & Co. 30 sept No. 11 et 15, rue St. Louis.

Moulins à coton de l'Aigle—Un assortiment complet de ces moulins, bien appropriés, à vendre par WM. G. HEWES & Co. 30 sept No. 34, rue Poydras.

Le soussigné offre en vente, plusieurs propriétés situées dans le carré de la ville et au dehors, ainsi que plusieurs esclaves femelles de choix.
Aussi une maison à louer, située rue des Remparts.
F. FERNANDEZ, courtier.
10 oct—3 Encoig. St Louis et Bourbon.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLEANS.

L'AN MIL-HUIT-CENT-TRENTE-SEPT, le vingt six septembre—Pardevant Louis Feraud notaire public pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans en présence des témoins ci-après nommés et soussignés:—
Furent présens,
MM. Louis Urbain Gaiennié, agissant tant en son nom qu'au nom de Mr. Eugène François Gaiennié, pour lequel il se porte fort; Ferdinand Louis Morris Gabriel de Fériet, Desormes Veau, Louis Deletre, Jean Baptiste Similien, Théodule Veau, Pierre Damiens Canales, Rosémond Shexnaidre, Simon Boulloza, Peter Stouder, Antoine D. Guesnon, Florentin Sauton, Pierre G. Bayhi, Louis Guérin, John Kilshaw, Laurent Sceishnaydre, Emile Favarange, D. Thomas Farrar, Jean Baptiste Masicot, Frédéric Rapp, John A. Nelder, Jean Philippe Baëna, Joseph Baëna, Louis H. Feraud, Eugène Tolozan, Narcisse Rodriguez, Stephen Alexandre Plauché, Théodule Melançon, Emile Doumeing, Jean Louis Rabassa, Pierre Ramirez, Eugène Sommereau, Thomas Gracia, Vincent Coussirat, Jean Baptiste Senneville St. Amant, John Youenes, Théodore Vaurigaud, Albert J. Marks, Pierre Bayhi, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Feriet, Théogène Dalon, Bernard Nautré, Hermogène Cantrelle, George Compas, Casa Beaunos, Henry Homes, tous demeurant en cette ville de la Nouvelle Orléans;

Lesquels ont dit et déclaré qu'en mai mil-huit-cent-trente-cinq, ils se sont réunis et associés sous le nom et titre de "Compagnie des Pompiers du Phœnix"; laquelle Compagnie prit d'abord le No. sept et fut plus tard comprise dans les Compagnies de Pompiers de cette ville, sous le No. huit qu'elle porte actuellement, et désirant profiter de la faculté donnée par la loi, intitulée: "Acte pour autoriser les sociétés spéciales ou anonymes et pour en régler les bases", déclaré par les présentes se réunir pour former entr'eux et toutes autres personnes qui désireront y participer, en se conformant aux règlemens, une Compagnie ou Société dans le but d'entretenir et mettre en opération active une ou plusieurs Pompes et objets accessoires pour éteindre les incendies dans les limites de la Nouvelle-Orléans et lieux circonvoisins et jouir, à cet effet, conformément à la loi, des droits et privilèges accordés à toute Compagnie incorporée par l'Etat de la Louisiane dans un but semblable;

Ladite Compagnie sera conduite sous le nom et titre de "Compagnie de Pompiers du Phœnix No. huit établie dans la Troisième Municipalité de cette ville";

L'objet de cette Compagnie est d'établir, entretenir et mettre en opération active chaque fois qu'il sera nécessaire une ou plusieurs pompes à incendies et tous les accessoires convenables pour éteindre les incendies dans la ville et les environs;

Le montant du capital est de dix mille piastres, divisé en cent actions de cent piastres chaque, payables comptant, et le montant de la contribution de chacun des associés audit capital est comme suit:

Louis Urbain Gaiennié, deux actions	$200
Eugène François Gaiennié, deux actions	200
Ferdinand Louis Morris, deux actions	200
Gabriel de Fériet, deux actions	200
Desormes Veau, deux actions	200
Louis Deletra, deux actions	200
Jean Baptiste Similien, deux actions	200
Théodule Veau, deux actions	200
Pierre Damiens Canales, deux actions	200
Rosemond Chexnaydre, deux actions	200
Simon Boulloza, deux actions	200
Peter Stouder, deux actions	200
Antoine D. Guesnon, deux actions	200
Florentin Sauton, deux actions	200
Pierre G. Bayhi, deux actions	200
Louis Guérin, deux actions	200
John Kilshaw, deux actions	200
Laurent Sceishnaydre, deux actions	200
Emile Favarange, deux actions	200
D. Thomas Farrar, deux actions	200
Jean Baptiste Masicot, deux actions	200
Frédérick Rapp, deux actions	200
John A. Nelder, deux actions	200
Jean Philippe Baëna, deux actions	200
Joseph Baëna, deux actions	200
Louis H. Feraud, deux actions	200
Eugène Tolozan, deux actions	200
Narcisse Rodriguez, deux actions	200
Stephen Alexandre Plauché, deux actions	200
Théodule Melançon, deux actions	200
Emile Doumeing, deux actions	200
Jean Louis Rabassa, deux actions	200
Pierre Ramirez, deux actions	200
Eugène Sommereau, deux actions	200
Thomas Gracia, deux actions	200
Vincent Coussirat, deux actions	200
J. Baptiste Senneville St. Amant, deux actions	200
John Youenes, deux actions	200
Théodore Vaurigaud, deux actions	200
Albert J. Marks, deux actions	200
Pierre Bayhi, deux actions	200
M. C. Ramirez, deux actions	200
Robert Wynne, deux actions	200
Louis de Ferier, deux actions	200
Théogène Dalon, deux actions	200
Bernard Nautré, deux actions	200
Hermogène Cantrelle, deux actions	200
George Compas, deux actions	200
Casa Beaunos, deux actions	200
Henry Homer, deux actions	200
Total, dix mille piastres	$10,000

Les affaires de la Compagnie seront administrées par sept personnes, savoir: un président, un Foreman, deux assistans, un Trésorier, un Secrétaire et un intendant et une majorité d'entr'eux formera un quorum suffisant pour gérer, administrer, régler et transiger toutes affaires, actes et procédures relatifs à ladite Compagnie, vendre, acquérir, accepter donations régler et payer ou recevoir tous comptes, donner hypothèques, consentir radiation, poursuivre et être poursuivis, jouir du droit de succession perpétuelle et faire tous actes et contrats et tous autres pouvoirs qui pourront leur être donnés par les règlemens et statuts et contrats seront signés par le président et le secrétaire;

Ils seront nommés chaque année au dix-huit du mois de mai et les membres pourront être réélus et leurs fonctions dureront jusqu'à ce que les nouveaux élus aient été mis en possession de leurs charges respectives, bien entendu que si une élection n'avait pas lieu au jour prescrit elle pourra être faite à toute autre époque subséquente sans que pour défaut d'élection la Compagnie puisse être considérée comme dissoute;

Qu'il sera permis aux actionnaires actuels de céder les actions par eux prises dans la présente association de manière à ce que chacun d'eux soit réduit à une action, mais une telle réduction effectuée, toutes actions seront inaliénables et ne pourront être cédées; tout actionnaire qui cessera d'être membre de ladite Compagnie, par décès, retraite, longue absence, radiation ou toute autre cause perdra son action, laquelle deviendra la propriété définitive de la Compagnie;

Le capital de ladite Compagnie pourra être porté à vingt cinq mille piastres par une addition au fonds primitif, d'un fonds additionnel de quinze mille piastres divisé en actions de cent piastres, sujettes aux mêmes règles fixées aux présentes et contraintes par acte de souscriptions supplémentaire, et il pourra au fur et à mesure de l'augmentation du capital, être adjoint à ladite Compagnie, des divisions ou sections ayant pour objet des branches accessoires aux pompes à incendies telles que: échelles, crochets, tuyaux, haches, et chacune de ces branches aura ses officiers particuliers nommés ainsi que ceux de la pompe, dans une réunion générale de tous les actionnaires dûment convoqués; bien entendu que chaque actionnaire n'aura droit qu'à un seul vote;

Cette Association est formée pour le terme de cinq ans, à dater des présentes, et lors de la dissolution, la liquidation en sera faite par les administrateurs alors en fonctions et qui exerceront pour cette liquidation, tous les pouvoirs nécessaires pour y parvenir et autres actes;

Et attendu que cette compagnie n'est formée que dans l'intérêt du bien public, aucun dividende ne sera en aucun cas distribué aux actionnaires, et toutes sommes appartenantes à la caisse, de quelque cause qu'elles procèdent, après le payement des dépenses, affectées à des actes de charité seront [illegible] sous aucun prétexte;

Chaque trimestre, le président fera convoquer une assemblée générale des actionnaires à laquelle il sera soumis un état général des affaires de la Compagnie!

Dont acte, fait et passé à la Nouvelle-Orléans en l'étude, les jour, mois et an que dessus, en présence de Mrs. Charles Victor Foulon et Edmond Fauchet, témoins requis et domiciliés en cette ville, témoins qui ont signé avec ledit notaire et lesdits comparants après lecture faite.

Signé L. U. Gaiennié, John Kilshaw Jnr, F. L. Morris, G. de Feriet, D. Veau, Ls. Deletra, J. B. Similien, Theo. Veau, P. D. Canales, R. Chexnaydre, S. Boulloza, Peter Stouder, A. D. Guesnon, F. Sauton, P. G. Bayhi, Ls. Guerin, L. Sceischnaydre, E. Favarange, D. E. Farrar, Frederic Rapp, J. B. Mascot, John A. Nelder, J. P. Baëna, J. Baëna, Feraud, E. Tholozan, N. Rodriguez, S. A. Plauché, T. Melançon, P. Bayhi, Emile Doumeing, Jn. L. Rabassa, P. Ramirez, Sommereau, Thomas Gracia, Vincent Coussirat, J. B. S. St. Amant, J. Youenes, Th. Vaurigaud, E. F. Gaiennié par L. U. Gaiennié, A. J. Marks, M. C. Ramirez, Robert Wynne, Louis de Ferier, Théogène Dalon, B. Nautré, H. Cantrelle, George Compas, Casa Beaunos, Henry Homer, E. Fauche, Foulon, Feraud not. pub.

Pour copie conforme à la minute.
FERAUD, Not Pub.
28 sept—1m 2ps.

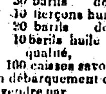

Bottes, souliers et brodequins—60 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par R. G. HOBBS, 14 sept no. 12 rue de la Douane.

Doublons Mexicains, et cepèces, à vendre par J. M. CABALLERO, 5 sept no. 80 rue St. Louis.

Huile de Baleine d'hiver, huile de Baleine raffinée, huile à tanneurs, et savon.
10 tierçons huile de Baleine, d'hiver,
30 barils do. do.
10 tierçons huile de baleine, raffinée,
20 barils do. do.
10 barils huile de tanneurs, le tout de première qualité,
100 caisses savon no. 1, 60 livres par caisse,
En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par CHS. BYRNE, 26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

Huile de lin—Dernièrement reçu et à vendre, 12 barils huile de Lin, de bonne qualité, et en bon ordre. CHS. BYRNE, 26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

Drays, Charrettes etc., de Philadelphie.
Le soussigné a maintenant en vente et continuera à recevoir par les divers arrivages de Philadelphie, les meilleurs et plus forts *drays, charrettes, roues de charrettes à bœufs, brouettes, &c.* qu'il vend à des prix raisonnables. Il recevra en outre toute espèce de commandes pour les ouvrages à faire dans ce genre, y compris les waggons légers et lourds, ainsi que les roues en planches; lesquelles seront fidèlement exécutées dans le plus bref délai.
CHS. BYRNE, 26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas

Aux compagnies de Pompiers et de Tuyaux.
Le soussigné offre à vendre, à bas prix, un superbe CHARRIOT DE TUYAUX, ayant des cloches &c. et bien orné de dessins. Il est bien fort, ayant été construit avec beaucoup de soins; il peut porter des tuyaux en grande quantité, ses machines étant à cet effet doubles, et d'une construction approuvée.
C. S. BYRNE, 26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

Lilly & Ferguson—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçue, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

Coton du pays—80,000 yards de coton d'Appleton et de Jackson, en petites et grandes balles, à vendre par WM. G. HEWES & Co. 20 sept No. 34, rue Poydras.

Jambon, platscotes—76 barils de jambon de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Gen. Gaines, à vendre par 5 oct HYDE & COMSTOCK.

Polhemus & Cook—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22, près de la poste.
Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaire, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 24 av

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co., 5 sept 47, rue Bienville.

Ventes à l'Encan:

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de cet état, en date du 11 août 1837.
Il sera vendu, le lundi 23 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, sous la direction de messieurs J. Le Carpentier et L. Millaudon, syndics des créanciers de P. Pandelly, les propriétés ci-après désignées, savoir:
1o. Six lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, faisant face à la rue St. Bernard, provenant de la subdivision des lots numérotés 515, 516 et 517 d'après le plan original du dit faubourg, déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public, lesquels 6 lots de terre seront vendus conformément à un plan particulier dressé par Joseph Pilié, et qui sera exhibé au moment de la vente.
2o. Un billet tiré par John Vivas à l'ordre de Francisco Cannellas, de la somme de mille piastres.
Conditions—Les lots de terre, payables à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le billet, comptant.
Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 sept

PAR T. MOSSY & GARIDEL
Vente par demande de Syndics.
Lundi, 6 novembre prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 3 Octobre 1837, et sous la direction du syndic, la propriété suivante abandonnée par Antoine Gutierez à ses créanciers.
Le beau brick nommé Ringleader, avec ses agrès et apparaux complets. Il jauge près de 100 tonneaux, n'a que deux ans, est pourvu de tout le nécessaire et peut être envoyé en mer après 12 heures de notice.
L'esclave Nancy, âgée d'environ 30 ans, habituée à colporter dans les rues.
Conditions: pour le brick Ringleader, un tiers comptant et la balance à 2 et 4 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Pour l'esclave, 6 mois de crédit, pour un billet endossé et portant hypothèque. 6 oct.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
SERONT données à quiconque ramènera ou logera dans une des geoles de cette ville, le griffe nommé DAVIS, il est bien remarquable, ayant la figure alongée, le nez mince et pointu, et son œil droit est perdu.
10 oct—1 DOMINIQUE DUMAINE.

DETENU à la geole de la paroisse St Bernard, la négresse nommée MARIE, taille de quatre pieds, quatre pouces, ayant deux cicatrices à la figure, se disant appartenir à Mr. Borel, du faubourg Ste. Marie.
Le propriétaire est prié de la réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, le 11 octobre 1837.
12 oct—6. F. GARIC, Shériff.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité (à Frascati) le nègre nommé Dennes, se disant appartenir à Mr. Julien Vienne, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds, 9 pouces, figure alongée, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington, 11 octobre 1837.
11 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

Détenu à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3ème. Municipalité à Frascaty. le nègre nommé BILL se disant appartenir à M. Labranche; âgé d'environ 50 ans, taille 5 pieds 9 pouces, figure alongée, bien constitué, [illegible] supérieure, et ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington ce 10 octobre 1837.
10 oct P. BAYHI, Chef du Poste

DETENU à la geole de police du Poste du faubourg Washington de la 3me municipalité à Frascati. le nègre AZICK OSON, se disant libre, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 4 3|4 pouces, figure alongée, et barbu, peau rougeâtre, parlant anglais, et très peu le français. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du faubourg Washington, 6 octobre 1837.
6 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la Troisième Municipalité, à Frascati. Le nègre nommé HONORE, se disant appartenir à Mr. Pierre Trepanier, âgé d'environ 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, figure ronde, ayant plusieurs coups de fouet cicatrisés sur l'estomac parlant français, et un peu l'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.
Geole de Police de la 3me. Municipalité, ce 5 octobre 1837.
5 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la Troisième Municipalité, (à Frascati) le griffe nommé SAM, se disant appartenir à Mr Red; âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, figure ordinaire, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Geole de Police de la 3me. Municipalité, le 5 octobre 1837.
5 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité, (à Frascati), le nègre nommé GEORGE, âgé de 45 à 50 ans, taille de 5 pieds, 5 pouces, figure ronde et barbu, parlant anglais et français, se disant appartenir à Mr. Norbert Fortier. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Poste du Faubourg Washington, 5 octobre 1837.
5 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la Troisième Municipalité, (à Frascati) le mulâtre nommé HEMOS BAOS, se disant libre, âgé d'environ 29 ans, taille de 5 pieds, 5 pouces, marqué de la petite vérole, boitant de la jambe gauche, et une cicatrice sur l'épaule gauche, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.
Geole de Police de la Troisième Municipalité, ce 5 octobre 1837.
5 oct—10 P. BAYHI, Chef du Poste.

S'est absenté de chez le soussigné, le 20 de ce mois, le jeune nègre ROBERT, âgé de 15 ans, parlant anglais seulement. Quiconque le ramènera au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bâteaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être rigoureusement poursuivis selon la loi.
28 sept☞ C. DELAHOUSSAYE.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
Parti maron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 15 ans, très intelligent et actif; ayant une affection dans l'organe urinaire; il est de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a long temps fréquenté les chantiers employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la construction de batisses entreprises par Mr. Twogood Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geole, ou chez son maître au No. 147, rue du Quartier.
21 sept—1m. BENJAMIN WEBSTER, No. 147, rue du Quartier.

AVIS.
Aux propriétaires de l'habitation ci-devant Maria Holliday.
Si les réparations mentionnées dans l'avis qui leur a été donné sous la date du 1er, septembre 1837, d'avoir à réparer la Levée, en face de leurs propriétés, ne sont pas commencées d'ici au 16 du courant, ils seront vendus au rabais conformément aux règlemens de police de cette Paroisse, le dit jour, à 11 heures du matin sur les lieux.
Paroisse de Jefferson le 5 octobre 1837.
5 oct—10 R BEAUVAIS, syndic.

Avis.—La société qui existait entre Plassan & Longis se trouve dissoute par le décès de M. Plassan. Mr. P. Longis reste seul chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires que précédemment. Les personnes qui doivent à ladite société sont priées de venir régler leurs comptes. 11 oct—4

Avis.—Le soussigné offre à vendre, 80 barils farine, 80 barils vin blanc, 400 caisses cérises, 400 do. fruits à l'eau de vie, 300 do. vin Chateau Margaux Lafite, Gruau Larose, demi bouteilles, 100 do. do Haut Sauterne demis bouteilles vin barique, diverses qualités, liqueur surfine, 200 paniers anisette surfine et superfine, 100,000 bouchons, 160 aunes casimir noir, 12 aunes drap écarlate, 12 aunes do. garance, toile et corde d'emballage. P. LONGIS, 11 oct—4 61, rue St. Louis.

Charrettes, Drays etc—Charrettes légères et lourdes, Drays, brouettes et Brouettes à ordures, en main, et à vendre par J. N. MAYNARD, 5 sept—1m no. 36 rue Poydras.

Café cigares etc.—80 sacs bon café de la Havane, 350 milliers cigares Régalia et Trabuco, 2 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par J. ROBERTS & Co., 5 sept 47, rue Bienville.

Reçu par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz. V. & O VIGNAUD. 2 sept rue de Chartres, No. 49.

Sangsues—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 2 sept rue Royale, No. 123.

Les soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commissions. Les affaires seront conduites sous la raison de Puech et Duplessis. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 28 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles.
JAMES PUECH,
7 sept—1m EDWARD DUPLESSIS.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.
20 Janvier 1837.
Résolu qu'une récompense de $2000 sera décernée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme
23 jan—1an.2pm E ROUSSEAU, secrétaire.

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

Jambon—87 boucauds jambon, de Cincinnati, première qualité, consistant en plats côtés, épaules et derrières, le tout en excellent ordre pour être embarqué, venant d'être reçu par un chalan, à vendre par LAYET & AMELUNG, 5 oct 17, rue de la Commune.

Genièvre de Hollande—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire Caroline, 150 pipes Genièvre de Hollande, de qualité supérieure et d'importation directe de Mrs. Simon Rynebende & Fils, en Schiedam, et de la marque bien connue du steamboat; à vendre sur la Levée vis à vis l'Hotel des Monnaies, en lots convenables aux acheteurs, par HUGO C GILDEMEESTER, rue Bienville No. 45.
Qui a aussi dans les caves de la Douane, Eau de vie de la Rochelle d'importation directe, en demi-pipes et quarts de barriques, vieille de 2 à 18 ans, de qual. supérieure et de la marque de Pellevoisin; Vin de Madère en pipes, demi pipes et quarts de pipes; Madère de Sicile en do. do. et do.; vieux whiskey d'Irlande en poinçons; vin d'Oporto, vin de Champagne de marques variées; vins du Rhin; do. fins rouges en caisses; teintures allemandes très fraîches, en barriques, et un assortiment général de toiles allemandes bas de coton bleu et blanc, ceintures de soie, indiennes rouges, arabias en coton, drills, batiste française, quelques balles couvertures de 3 points, à bas prix.
28 sept

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 108 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité. 29 août.

Foin—200 balles foin du Nord, de première qualité, en débarquement du navire Amelia, et à vendre. S'adresser à bord, au capitaine Thompson ou à HYDE & COMSTOCK, 4 oct 53, rue du Camp.

Oignons—5000 branches d'oignons, à vendre par E. & J. ANDREWS, 4 oct no. 32 rue Gravier.

Huile de Palmachristi—30 barils d'huile de palmachristi no 1 du Dr. Baker, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 4 oct

Blanc de Baleine—140 caisses blanc de baleine, à vendre par E. & J. ANDREWS, 4 oct no. 32 rue Gravier.

Fer—50 paquets feuille de fer de la Russie à vendre par E. & J. ANDREWS, 4 oct no. 32 rue Gravier.

Toile écrue—61 balles toile brune écrue, d'une qualité supérieure, assortie de 4|4 à 5|4, en débarquement et à vendre par 4 oct E. & J ANDREWS.

Toile pour chemises—55 balles toile brune pour chemise, à vendre par 4 oct E. & J. ANDREWS.

Tabac—Tabac manufacturé du Kentucky, constamment en main et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY, 4 oct 19, rue Poydras.

Espèces—En demande par G. R. STRINGER, 4 oct 30 rue du Canal.

Farine—300 barils de Farine superfine, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

Sucre—20 boucauts de Sucre en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

Avoine—100 sacs à vendre par HEFFORD & SORGENFREY. 4 oct

Huile de blanc de baleine—40 barils Huile de blanc de Baleine de première qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS, 4 oct 32, rue Gravier.

Bas de coton—Assortiment complet de bas de coton blancs et blancs, unis et à jour, en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 3 oct 45, Bienville.

Jambons de Westphalie—300 jambons en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 3 oct 45, Bienville.

Galons pour rideaux—2 caisses galons de coton, jolie qualité, blancs et colorés, en débarquement du brick Grand Turck, de Hambourg à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 3 oct 45, Bienville.

Pianos—3 pianos de la fabrique de Meyer, à vendre à bon marché par HUGO C. GILDEMEESTER, 3 oct 45, Bienville.

Asperges—24 caisses de 6 Paubans chaque, venant de Philadelphie, à vendre en gros et en détail par J. E. LOREILHE, 24 sept. Encoignure Royale et Douane.

A vendre—Le nègre nommé David, âgé d'environ 25 ans, domestique, de maison. S'adresser à l'arrière et Wells, passage de la Bourse. 19 sept—1m.

Reçu par le navire Caroline, du Havre, Draps de Billards de première qualité, à vendre par LOUIS A. BARBARIN, 19 sept Rue de Chartres, No. 103.

Farine—200 barils Farine, à l'usage des familles, reçue par le bateau à vapeur Magnolia, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 19 sept No. 17, rue des Magasins.

Mais blanc—1,200 sacs en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 sept.

Riz—Quelques barriques en magasin, et à vendre par LAYET & AMELUNG. 19 sept

Graisse—100 frequins de qualité supérieure, à vendre par LAYET & AMELUNG 19 sept

Porc—100 barils Porc, à vendre par LAYET & AMELUNG 19 sept 17, rue du Commerce.

Farine—200 barils farine superfine à vendre par DANIEL SOMERS, 19 sept—6 No. 80, rue des Magasins.

Mais—1000 sacs Maïs à vendre par DANIEL SOMERS, 19 sept—6 No 80, rue des Magasins.

Jambons—56 boucauds côtés de Jambon et 7 boucauds enveloppés à vendre par DANIEL SOMERS, 19 sept—6 No 80, rue des Magasins.

On demande un bon tonnelier pour travailler sur une habitation près de la Baie St. Louis. L'emploi sera permanent. S'adresser à W. & R. MURPHY, 19 sept no. 133 vieux Bassin.

Bœuf mess—60 demi barils de bœuf, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 19 sept no. 14 rue Poydras.

Graisse—150 barillets graisse de belle qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 19 sept no. 14 rue Poydras.

Jambons enveloppés—10 boucauds jambons de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 19 sept no. 14 rue Poydras.

Mais—En débarquement et à vendre par GRIVOT & PAIGE, 11 sept no. 12 rue Poydras.

540 Boucauds de sucre, sur deux habitations dont une est à une très petite distance de la ville, à vendre par A. & Z. CAVELIER. 7 sept

SANGSUES.
Reçu par les derniers arrivages, des sangsues de première [illegible], à 25 cents pièce, au dépôt rue du Quartier, no. 26, entre Condé et Levée. 12 sept—a

Doublons espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, 26 sept no. 80, rue St. Louis.

Le soussigné offre à vendre 200 caisses vin, 180,000 cigares, 60,000 do. (Régalia), 50 caisses savons de la Castille, 2 do contenant 20,000 de vanilles. J. M. CABALLERO, 26 sept no. 80, rue St. Louis

Charbon Anthracite en boucauds, en débarquement, à vendre par B. & A. SOULIE, Rue de Chartres no. 76, ou rue des Remparts, no 277. 21 sept—6

A VENDRE en débarquement, par les soussignés: 25 caisses sucre de la Havane, 30 milliers cigares, do. 250 livres saucissons de Lyon. E. TASTET & A. DELAMARE, 21 sept 90, St. Louis.

Les soussignés offrent à vendre en magasin. 300 caisses vin de Medoc, 200 do. do. Haut Sauterne, 80 caisses savon 1re. qualité, 20 caisses amidon, 50 barils Rum. E. TASTET & A. DELAMARE, 21 sept 90, St. Louis.

Eau-de-vie—30 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, 9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

Des Espèces—Ainsi que toutes les autres monnaies qui n'ont pas cours, seront achetées à [illegible] par ROBINSON & CO, 31 août—4 No. 45, rue du Camp.

A LOUER
Le haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTSCHALK, 25 juillet No. 104, rue de Chartres.

Brosses, peignes, &c., en débarquement du navire Lyons, de New York, une grande variété de Brosses à cheveux, Draps et à barbe, reçues en première main des manufactures. Aussi. Brosses à dents anglaises et françaises, Peignes de buffle dito en corne, Peignes tordues en fer françaises Porte Manteaux avec courroies Ferblanterie de Ja[illegible] Bouton en or, pour bretelles, à vendre par POLLARD & GREEN, 3 oct Nos. 29 et 53, rue de Chartres.

ACADEMIE DE CAROLLTON.
Monsieur et madame Dupré, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir à Carrolton, une maison d'éducation, dans laquelle ils se proposent de ne rien négliger pour mériter la confiance des parents voudront bien les honorer.
L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la mythologie et les ouvrages à l'aiguille.
On y enseignera également l'anglais, l'espagnol, la musique vocale et le piano.
S'ils sont suffisamment encouragés ils prendront aussi quelques pensionnaires.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à Messrs P. Soniat, H. W. Palfrey et John Crawford 26 sept—1m, 1ps

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.
300 BARILS Farine marque de Boulangers 50 tierçons Jambons enveloppés, 60 tréquins Beurre de l'Ouest, En magasins et à vendre par ORAIN & MIGNON, 16 sept—3 No. 7, Nlle. Levée.

Les soussignés reçoivent par la Caroline et offrent à vendre, belles Toilettes françaises de différentes descriptions; Lavabos do, do. Cafetière [illegible] de 2 à 12 tasses; Veilleuses en filagramme, &c., &c. V. VIGNAUD, 16 sept rue de Chartres, No. 49.

CHARLES H. GRANT & CO. No. 46, rue de Chartres.
Viennent constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et TOILES Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas de crin, et mousse, en plume [illegible] avril

Fromage Américain, Amidon, &c.—Reçu par le navire Vicksburg, de New-York.
20 boîtes et 30 demi-boîtes Tabac de Myers.
15 do Tabac de la marque Palters.
10 pipes Genièvre de Hollande—25 barils Eau de vie américaine, dans preuve—45 do Rhum de Portland—55 do. Genièvre, marque de l'Ancre—5 serons Indigo Guatemala—1 caisse do. supérieur du Manille—100 caisses Pipes courtes—100 do. Amidon, marque Poland—150 do. Fromage américain, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., 7 sept rue St. Louis, Nos. 11 & 15.

Parfumerie de choix, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New-York. Eau-de-Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans bouchons en verre, extraits assortis, huile de roses, de la Perse, sacs parfumés, eau de rose, Kalydor, eau de miel de King, eau de Lavande aux mille fleurs, bouquet des dames de New York, orange de Portugal, Lavande éthérée, bouquet de [illegible], extrait royal de fleurs, parfums de verbéne, eau de toilette, eau de Lavande de King, pommade, essence pour mouchoirs, extrait de roses et Rosémary crême de roses, crême froide, bouquet de son court Mignonette, [illegible] savons patentées, par mesure de yardes, à vendre par POLLARD & GREEN, 7 sept Nos. 29 et 53, rue de Chartres.

Avis—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M. Courtney, pour la somme de 1060 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.
12 mai—☞ STERNS, LANGDON & Co.

SUCRE A BON MARCHE.
18 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }
Au magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.
On trouve audit magasin Remèdes et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brézil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 m.a.—1 an

---

TERMS OF TH[illegible]
Subscription.—Twelve Dolla[illegible] per annum, payable annuall[illegible] dollars for the tri-weekly coun[illegible] year in advance, where no c[illegible] No subscription will be discon[illegible] paid. In case of discon[illegible] in writing, must be [illegible] the expiration of [illegible]
Advertising.—One dollar pe[illegible] insertion, and half that price f[illegible] material alteration from [illegible] will be charged as a ne[illegible] a square.

Wanted by [illegible] ROBINS[illegible]
Uncurrent Money [illegible]
United States Ban[illegible] [illegible] ROBINSO[illegible]
Champaigne Wine [illegible] FRED [illegible]
Dry Goods—French [illegible] FRED [illegible]
Westphalia Hams [illegible] LEGEND[illegible]
Cherries—100 boxes [illegible] LEGEN[illegible]
Flour—200 bbls superfi[illegible] JOS[illegible]
Lard & Butter [illegible]
Hams—30 hhds uncan[illegible] JOSEP[illegible]
Landing from the [illegible] LATASTE [illegible]
Pork—[illegible] G DOR[illegible]
Flour—467 bbls superf[illegible] G DORS[illegible]
Linseed Oil—20 barr[illegible]
Lard—200 kegs Lard [illegible]
Oil—Spanish olive oil [illegible] for the use of Lamps or M[illegible]
Wines—150 quarter [illegible] sweet Malaga wine [illegible]
Wine—661 boxes Paui[illegible] LEGEN[illegible]
Shoes & Brogans [illegible]
Monongahela W[illegible]
Georgia Money [illegible]
Mackerel—40 bbls [illegible]
Nut Megs—15 kegs [illegible]
Exchange on Lond[illegible] HARRISO[illegible]
Checks at short sight [illegible] KOH[illegible]
Spanish Doubloo[illegible] M. S. CUCULLU [illegible]
For Sale by M. S. C[illegible] & Co. 60 bales tobac[illegible] Havana Segars [illegible]
540 bbls prime pork [illegible] G. DOR[illegible]
Whiskey, Lard [illegible] E. TASTET [illegible]
540 Hhds Sugar [illegible] A. & Z. CA[illegible]
Notice—The subscri[illegible] store to Chartres st. no[illegible]
The subscribers offer [illegible] Messina lemons, 100 do [illegible] A S BAR[illegible]
NOTIC[illegible]
The copartnership [illegible] firm of Plassan & L[illegible] death of Mr Plassan, Mr [illegible] trusted with the liquidation [illegible] continue the same kind of b[illegible] indebted to the concer[illegible] their accounts.
NOTIC[illegible]
The undersigned offer for [illegible] white wine, 400 boxes [illegible] fruits, 300 boxes Chateau [illegible] in half bottles, 100 boxes Haut Sauterne [illegible] cordials [illegible]
Now Landing [illegible] Havre: [illegible] cases cherries [illegible] ALSO, by recent arrivals [illegible] baskets Champagne [illegible] boxes Hermitage [illegible] Muscat wine [illegible] Absinth [illegible] bbls Madeira wine [illegible] pieces bagging [illegible] cases French locks [illegible]
Granite—On hand [illegible]
500 Barrels [illegible] 40 pipes [illegible] Cognac Brandy [illegible] baskets Champag[illegible] pipes Skidam Gin [illegible] Almonds [illegible] Jamaica [illegible] Gunny Bags [illegible]
Goshen Cheese [illegible] received ex ship [illegible]
POLHEMUS [illegible] House, Sign & Orna[illegible] 22 Exchange place [illegible]
The Furnitu[illegible] C. W. A. VO[illegible] Nos. 11 and 73 [illegible] Are constantly suppl[illegible] Cabinet Furnitur[illegible]
Kentucky Baggi[illegible] store and for sale by [illegible] HAR[illegible]
Pork—Mess and Pri[illegible] EAST[illegible]
aug 17